

# APPEL A PROJETS RESPIRATION



## Les jeunes savoyards veulent s'évader

4 édition  
2024



Juillet – août 2024



11-25 ans

### LA POLITIQUE JEUNESSE 2022/2027

Considérer tous les jeunes savoyards de 11 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

#### Basée sur trois orientations

**Favoriser** toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir

**Développer** la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable

**Accompagner** la dynamique des acteurs socio-éducatifs

#### ➤ Objectifs poursuivis :

- Permettre à des jeunes savoyards de pouvoir partir en séjours collectifs.
- Donner la possibilité au plus grand nombre d'avoir accès à un séjour avec un prix accessible.
- Découvrir le territoire de la Savoie.
- Participer à la dynamique touristique et économique du territoire.

#### ➤ Descriptif de l'action :

Vous êtes une structure accueillant des jeunes de 11 à 25 ans. Vous pouvez bénéficier d'un financement pour des séjours en Savoie et hors Savoie\* (\*sous-conditions).

#### ➤ Structures bénéficiaires :

Toutes les structures jeunesse, éducation populaire, insertion sociale accueillant des jeunes de 11 à 25 ans (collectivité ou association de Savoie). Vérifiez l'éligibilité de votre structure auprès du service du Département.

#### ➤ Critères et modalités d'attribution :

- Une aide accessible dès la première nuitée et un maximum de 5 nuitées. Plusieurs séjours possibles par structure.
- Dans le cadre des séjours en Savoie pour les 11-15 ans et sur tout le territoire français pour les plus de 16 ans.
- Le séjour doit avoir lieu dans un hébergement collectif (refuge, camping, centre d'hébergement...).
- L'aide financière du Département est de 25 € forfaitaire maximum par nuit et par jeune (hébergement, électricité, transport, alimentation) au prorata des sommes engagées et sous réserve des justificatifs adéquats.
- La participation financière du Département doit être répercutée sur le coût du séjour pour les familles (justificatif à inscrire dans le dossier de demande d'aide) et communiquée sur vos supports.

#### ➤ En pratique :

- 1) Dossier à remplir et à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début du projet.
- 2) Vérification de l'éligibilité et retour par les services du Département.
- 3) Lancement du projet après validation du dossier.
- 4) Envoi du dossier bilan et des justificatifs avant le **15 septembre 2024**.
- 5) Versement de la subvention 1<sup>er</sup> trimestre 2025

➤ **Contact :** Direction des politiques territoriales - Service sports et jeunesse – unité jeunesse  
[respiration@savoie.fr](mailto:respiration@savoie.fr) / Tél. 04 79 70 63 77



LE DÉPARTEMENT

